



## Rapport de la situation

Les thèmes suivants sont abordés en lien avec les ODD les plus pertinents :

1. Pauvreté
2. Santé et bien-être
3. Logement et infrastructure
4. Éducation
5. Justice, services correctionnels et protection de l'enfance
6. Femmes autochtones – violence et égalité des sexes
7. Autodétermination
8. Réconciliation
9. Collecte de données

Une liste du ou des objectifs pertinents de développement durable des Nations Unies apparaît sous chaque en-tête, suivie de la ou des recommandations connexes formulées par le CCNSA en 2018. Les progrès et les difficultés continues sont ensuite résumés, suivis des recommandations de 2023 du CCNSA.

Il convient de noter que de nombreux ODD sont interdépendants, l'atteinte de l'un facilitant celle d'un autre. Par conséquent, les recommandations pourraient s'appliquer à plus d'un objectif. Le CCNSA s'est également concentré sur les ODD jugés les plus applicables au bien-être des Autochtones au Canada et ne traite donc pas des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies. De plus, les thèmes de l'autodétermination, de la réconciliation et de la collecte de données entrecroisent tous les ODD et ne font pas l'objet d'un traitement relié à un ODD en particulier.

## 1. Pauvreté

ODD N° 1 | ÉRADIQUER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE.



### Recommandations de 2018

- Rendre les dépenses du gouvernement fédéral plus holistiques pour éliminer la pauvreté et englober la grande variété de déterminants qui influent sur la santé des Autochtones, notamment le logement, la protection de l'enfance, l'éducation, l'emploi, le transport et la sécurité alimentaire.
- Intégrer ce cadre national de lutte contre la pauvreté à ce qui existe déjà dans les provinces ou les territoires afin de compléter les stratégies existantes.
- Redéfinir la réduction de la pauvreté chez les peuples autochtones à partir d'un point de vue individualiste étroit, fondé sur le revenu, formulé dans le document sur les ODD pour refléter la pauvreté de la communauté, et la considérer comme une question de droits de la personne.
- Augmenter l'assistance sociale aux communautés autochtones du Nord et des régions éloignées.
- Augmenter les dépenses fédérales pour lutter contre l'insécurité alimentaire chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis..

### Progrès accomplis

- Le gouvernement fédéral a mis en application une stratégie nationale de réduction de la pauvreté, définie comme ayant trait aux droits de la personne et élaborée dans le cadre de consultations avec des particuliers et des communautés des Premières Nations, inuits et métis. La stratégie adopte une approche holistique, fondée sur les points forts et les distinctions, qui englobe la nature multidimensionnelle de la pauvreté et met l'accent sur le travail concerté avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et les communautés.
- Les provinces et les territoires ont tous mis en place leurs propres stratégies. Le cadre de lutte contre la pauvreté du gouvernement fédéral s'inscrit en complément à leurs démarches.

### Difficultés continues

- L'évaluation nationale et officielle de la pauvreté repose encore uniquement sur le revenu. Cette méthode pourrait ne pas saisir entièrement l'expérience de la pauvreté vécue par les peuples autochtones dans tout le Canada.

### Nouvelles recommandations

- Recourir de façon plus uniforme à des mesures multidimensionnelles de la pauvreté, comme :
  - l'indice de bien-être des collectivités;
  - l'indice de développement humain;
  - l'indice mondial de la pauvreté multidimensionnelle.
- Appliquer des mesures au sein des populations inuites, métisses, de Premières Nations et non autochtones pour permettre les comparaisons au sein des populations autochtones et non autochtones et entre elles, à l'échelle nationale et internationale.



## 2. Santé et bien-être

**ODD N° 2** | ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

**ODD N° 3** | PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE.



### Recommandations de 2018

- Mettre en application tous les appels à l'action mentionnés par la Commission de vérité et réconciliation du Canada. Cela comprend, entre autres : établir des objectifs quantifiables pour cerner et combler les écarts dans les résultats en matière de santé entre les collectivités autochtones et les collectivités non autochtones; reconnaître les besoins distincts des Inuits, des Métis, des membres des Premières Nations et des Autochtones vivant hors réserve; assurer un financement durable aux centres de guérison autochtones; encourager la formation, le recrutement et la rétention de prestataires de soins de santé autochtones; offrir une formation sur la compétence culturelle.
- Rendre les dépenses du gouvernement fédéral plus holistiques pour éliminer la pauvreté et englober la grande variété de déterminants qui influent sur la santé des Autochtones, notamment le logement, la protection de l'enfance, l'éducation, l'emploi, le transport et la sécurité alimentaire.
- Augmenter les dépenses fédérales pour lutter contre l'insécurité alimentaire chez les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

### Rapport sur l'état d'avancement

- Des progrès considérables ont été accomplis partout au Canada en ce qui a trait à la formation sur la sécurité culturelle, de même qu'au recrutement et à la rétention d'Autochtones au sein de la main-d'œuvre en santé. Malgré des résultats mitigés, certaines évaluations portent à croire que cette formation a favorisé des résultats importants et pertinents de l'apprentissage, notamment une meilleure connaissance par les étudiants de la santé des Autochtones et de leur savoir traditionnel, une plus grande acceptation des pratiques de guérison traditionnelles et de leur contribution à la santé et au bien-être, une plus grande confiance en soi de l'étudiant, une reconnaissance de la répartition des forces et une humilité culturelle accrue.
- Services autochtones Canada a mis en application une stratégie de recrutement et de rétention de personnel infirmier pour venir en aide aux efforts de recrutement nationaux.

### Difficultés continues

- Moins d'Autochtones que de non-Autochtones estiment avoir une très bonne ou une excellente santé.
- Les Autochtones continuent de présenter des taux démesurément élevés de certaines maladies, notamment les maladies cardiovasculaires, le diabète et l'obésité, les maladies infectieuses, les maladies respiratoires, les problèmes de santé mentale et les cancers.
- Les populations autochtones continuent d'afficher des issues de grossesse plus défavorables que les populations non autochtones.
- Les Autochtones sont beaucoup plus susceptibles de mourir prématurément que les non-Autochtones en raison de blessures ou de maladies.
- Les occurrences de racisme anti-autochtone ne cessent d'augmenter, ce qui exige la prise d'engagements à tous les échelons du système de santé afin de traiter et d'éliminer le racisme systémique.

## Nouvelles recommandations

- Entreprendre des réformes systémiques et structurales majeures afin de régler les iniquités sociales et en santé dans la prestation des services, notamment :
  - en changeant l'angle adopté qui consiste à répondre aux besoins des personnes pour englober des contextes sociaux et communautaires;
  - en faisant la promotion et en appliquant des lois et des politiques de non-discrimination, en rehaussant la sécurité culturelle pour les Autochtones qui interagissent au sein de systèmes traditionnels,
  - en instaurant des services dirigés, conçus et offerts par des Autochtones; et
  - en mettant en place un financement durable, à long terme, pour les services et les programmes sociaux et de santé.
- Continuer de traiter les problèmes de compétences qui ont créé un milieu de prestation de services inéquitable pour les Métis et les membres des Premières Nations non inscrites.
- Adopter des politiques qui facilitent la production locale et durable d'aliments et supprimer les obstacles qui empêchent d'entreprendre ces types d'activités et d'en tirer un revenu. Les mesures possibles comprennent :
  - l'apport d'un soutien aux chasseurs, pour leur permettre de vendre dans les marchés locaux les aliments qu'ils ont récoltés;
  - la mise en place d'un cadre de réglementation qui permettrait l'approvisionnement public en aliments traditionnels et prélevés dans la nature; et
  - la reconnaissance des droits fonciers et la pleine réalisation du droit à l'autodétermination afin de faciliter les initiatives de souveraineté alimentaire axée sur les communautés autochtones.
- Continuer d'élargir l'accès à des modèles de soins de maternité dirigés par les communautés autochtones ailleurs au Canada.



© Crédit : iStockPhoto.com,  
réf. 157405469



### 3. Logement et infrastructure

**ODD N° 6** | GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU.  
**ODD N° 11** | FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES.

#### Recommandations de 2018

- Définir la stratégie nationale de logement et d'itinérance<sup>3</sup> comme ayant trait aux droits de l'homme par
  - de nouvelles mesures pour relever les défis liés à la capacité;
  - une responsabilisation et une collaboration accrues;
  - de meilleures normes relatives aux maisons d'hébergement;
  - l'augmentation des options de logement pour les sans-abri;
  - l'intégration d'une réponse concertée en matière de santé publique concernant la consommation d'alcool et de drogues.
- Continuer à investir dans l'infrastructure liée à l'eau dans les communautés autochtones

<sup>3</sup> En cours d'élaboration au moment de la rédaction.



## Progrès accomplis

- La création de la toute première Stratégie nationale sur le logement s'accompagne d'une Stratégie de lutte contre l'itinérance qui est distincte, mais intégrée. Ces stratégies sont définies comme ayant trait aux droits de la personne. La Stratégie nationale sur le logement engage à investir dans une grande variété d'initiatives liées au logement et à la lutte contre l'itinérance partout au Canada. Elle engage également à l'élaboration de stratégies de logement pour les Autochtones axées sur leurs distinctions. La nouvelle Stratégie de lutte contre l'itinérance fournit un financement à un vaste éventail de programmes communautaires et d'autres mesures visant à prévenir et à réduire l'itinérance.
- Elles comportent certaines innovations qui ciblent un obstacle majeur à l'investissement dans les logements au sein de réserves de Premières Nations. Cet obstacle relève de la précision de la *Loi sur les Indiens* qui indique que le terrain sur lequel est installée la réserve est détenu en fiducie par la Couronne. Les innovations comptent, par exemple, les prêts assurés de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) qui facilitent, pour les résidents des réserves, l'achat, la construction ou la rénovation de maisons unifamiliales et d'immeubles collectifs locatifs. Des programmes comparables de prêts ou de rénovation sont maintenant offerts par le Groupe financier Banque de Montréal (BMO) et la Banque royale du Canada (RBC).

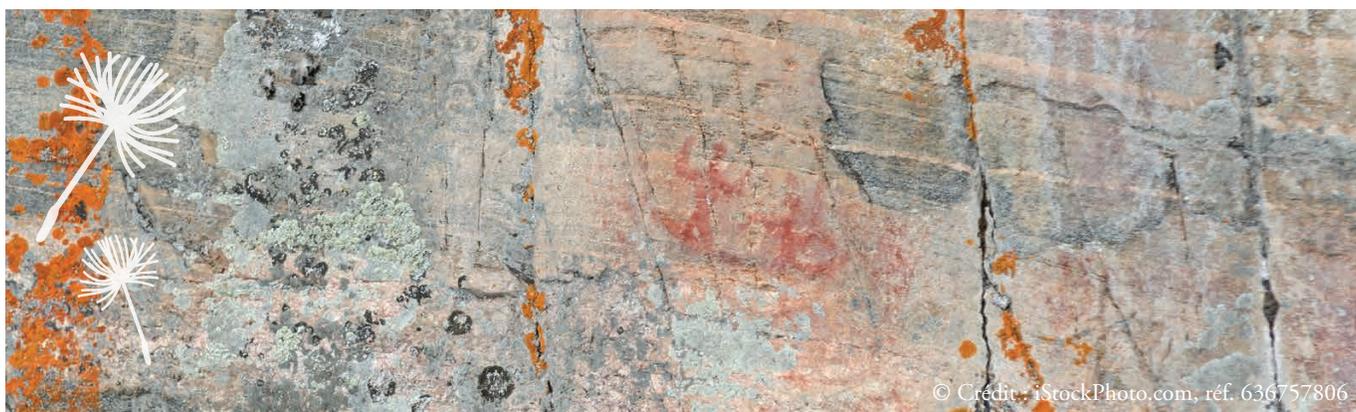
## Difficultés continues

- De grands écarts existent toujours quant à la proportion de ménages autochtones vivant dans des logements surpeuplés et insalubres comparativement à la population non autochtone.
- Services autochtones Canada n'a pas encore tenu son engagement à éliminer les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les communautés autochtones.

## Nouvelles recommandations

- Élaborer une stratégie unique sur le logement des Autochtones en milieux urbains, ruraux et du Nord afin de combler les grandes lacunes de services pour la majorité des Autochtones qui ne vivent pas dans des réserves.
- Réviser les formules désuètes de financement de l'exploitation et de l'entretien pour les réseaux de distribution d'eau des Premières Nations dans les réserves, combler l'écart salarial qui contribue aux problèmes de maintien en poste d'opérateurs qualifiés de réseau de distribution d'eau, et créer un régime réglementaire pour garantir l'accès à de l'eau potable salubre dans les communautés des Premières Nations.





© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 636757806

## 4. Éducation

**ODD N° 4 | ASSURER À TOUS UNE ÉDUCATION ÉQUITABLE, INCLUSIVE ET DE QUALITÉ ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE.**



### Recommandations de 2018

- Élaborer des stratégies efficaces pour lutter contre le décrochage scolaire chez les jeunes autochtones.
- Faire des investissements pour améliorer l'infrastructure éducative dans les réserves à des niveaux équivalents à ceux hors réserve.

### Progrès accomplis

- Le gouvernement fédéral a mis en place un nouveau modèle de financement pour faire en sorte que l'enseignement dans les écoles des Premières Nations soit :
  - durable;
  - adapté aux éventuels changements de coût;
  - comparable à celui offert dans les systèmes d'éducation provinciaux.

### Difficultés continues

- Des écarts demeurent en éducation, surtout au niveau universitaire.
- La pandémie a mis en évidence l'inadéquation de la connectabilité à Internet en tant qu'obstacle majeur à l'amélioration des résultats scolaires des élèves autochtones vivant dans les régions rurales et éloignées du Canada.

### Nouvelles recommandations

- Mettre en place un système de soutien robuste pour les écoles des Premières Nations, comme :
  - l'élaboration de systèmes de recherche et de données;
  - l'intégration de détenteurs du savoir traditionnel au corps enseignant;
  - la création de sources d'apprentissage en éducation sur les Premières Nations;
  - la création de centres de formation/certification des enseignants hautement contextualisés.
- Éliminer les obstacles dans le secteur de l'éducation, comme les possibilités scolaires et éducatives limitées dans les communautés autochtones en régions rurales et éloignées, et le peu d'intégration des connaissances autochtones, de leur pédagogie et de leurs méthodes d'évaluation dans l'éducation traditionnelle.

## 5. Justice, services correctionnels et protection de l'enfance

**ODD N° 10** | RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE.

**ODD N° 16** | PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET OUVERTES À TOUS AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITUTIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS.

### Recommandations de 2018

- Traiter la question de l'équité des audiences judiciaires et la surreprésentation des Autochtones dans les prisons en investissant dans des systèmes judiciaires et des services correctionnels autochtones qui offrent une approche holistique de la réinsertion sociale des délinquants.
- Comblent l'écart lié au sexe dans la représentation des femmes autochtones au sein des gouvernements et dans les rôles de direction
- S'attaquer aux sources profondes et structurelles d'inégalité pour les Autochtones, notamment le racisme et la discrimination dans les domaines économique, social et politique
- Décoloniser les systèmes de justice pénale et de protection de l'enfance

### Progrès accomplis

- Des hausses importantes des dépenses fédérales ont ciblé certains des déterminants en amont qui conduisent à une incarcération, notamment la pauvreté, la toxicomanie et les traumatismes.
- Des efforts sont déployés pour réformer la culture organisationnelle de la GRC afin de mettre fin au racisme systémique et à la discrimination. Des réformes comparables sont entreprises par les corps policiers régionaux et municipaux, les tribunaux, de même que les prisons et les pénitenciers provinciaux et fédéraux.
- Un mouvement s'est amorcé vers l'autodétermination des peuples autochtones en matière de protection de l'enfance.

### Difficultés continues

- La surreprésentation des Autochtones se poursuit dans les systèmes de protection de l'enfance, de justice et de services correctionnels.
- Les déterminants en amont (c.-à-d. pauvreté, toxicomanie, traumatisme et autres) demeurent en place.
- Des problèmes systémiques continuent de contribuer au traitement injuste des détenus autochtones.
- Un changement systémique s'impose pour rendre les systèmes de protection de l'enfance, de justice et de services correctionnels adaptés et réceptifs sur le plan culturel.

- Il est difficile d'évaluer la pertinence et l'efficacité des réformes des corps policiers, des tribunaux et des établissements correctionnels.

### Nouvelles recommandations

- Poursuivre le recours à des méthodes plus holistiques qui intègrent les visions du monde et les pratiques autochtones, et qui favorisent l'autodétermination dans des domaines comme la protection de l'enfance, les services de police et la justice correctionnelle. Investir dans des systèmes judiciaires et des services correctionnels autochtones qui offrent une approche holistique de la réinsertion sociale des délinquants.
- Renforcer la sécurité culturelle pour les Autochtones qui interagissent avec les systèmes traditionnels, comme la protection de l'enfance, la santé, la justice et les services correctionnels, grâce :
  - à un examen et à une évaluation de tout le gouvernement afin de déceler et de redresser les idéologies, les politiques et les pratiques discriminatoires toujours en place;
  - à la mise en place d'une formation sur la sécurité culturelle dans tout le système;
  - au recours à des interprètes et à des représentants légaux autochtones.
- Surveiller les différences de traitement entre les Autochtones et les non-Autochtones.

## 6. Femmes autochtones – violence et égalité des sexes

### ODD N° 5 | PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES.

#### Recommandations de 2018

- Élaborer une stratégie autochtone axée sur les causes structurales ou profondes de la violence à l'encontre des femmes autochtones et sur les défis particuliers auxquels elles font face quand il s'agit de gérer des situations de violence ou de les fuir.

#### Progrès accomplis

- Des plans d'action ont été mis en place pour contrer la violence autochtone et fondée sur le sexe.
- Des recommandations de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées ont été suivies.
- La discrimination fondée sur le sexe a été supprimée de la *Loi sur les Indiens*.
- La représentation des genres fait maintenant partie de nombreuses structures, politiques et mesures de responsabilisation de la gouvernance, et ce, dans tous les ordres de gouvernement.
- Des comités et des conseils consultatifs de femmes autochtones ont vu le jour.
- Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont presque tous annulé la pratique discriminatoire des systèmes d'alerte des naissances dans les hôpitaux.
- Les femmes autochtones s'en sortent mieux en ce qui a trait au niveau de scolarité, au revenu et à l'emploi.
- La représentation des femmes au sein des organes décisionnels et à des postes de direction augmente.

#### Difficultés continues

- La stratégie du gouvernement fédéral pour remédier à la violence fondée sur le sexe ne cible pas précisément les causes structurales ou profondes de la violence à l'encontre des femmes autochtones ou des difficultés particulières avec lesquelles elles doivent composer dans des situations de violence.

#### Nouvelles recommandations

- Élaborer une stratégie autochtone qui cible la violence liée à l'identité de genre dans les communautés autochtones.
- Adopter une démarche axée sur les droits pour protéger, respecter et appliquer les droits des femmes autochtones et des personnes de diverses identités de genre dans les organes décisionnels sur les questions qui touchent leur santé et leur bien-être. Faire en sorte que le Canada s'acquitte non seulement de son devoir de fiduciaire de consulter et d'accommoder les Autochtones, mais qu'il veille aussi à ce que les femmes autochtones ne soient pas marginalisées.



## 7. Autodétermination

Aucun ODD particulier ne porte sur la question de l'autodétermination, mais cette dernière est considérée comme étant essentielle pour rehausser l'état de santé et le bien-être des populations autochtones; le CCNSA l'a donc insérée dans son évaluation.

### Recommandations de 2018

- Veiller à la mise en œuvre par le gouvernement fédéral de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), adoptée en 2016, en particulier les sections relatives au droit à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones.

### Progrès accomplis

- Conclusion d'ententes sur les revendications territoriales globales, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'ententes sur la gestion des terres des Premières Nations.
- Adoption de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* par le gouvernement fédéral.
- Signature de nombreux accords qui font valoir l'autodétermination et la gouvernance des Autochtones dans certaines de leurs communautés, de même que des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis à l'échelle régionale et nationale, entre les divers gouvernements autochtones et dans des secteurs particuliers, comme la protection de l'enfance, l'éducation, la santé et la gestion des terres.
- Les initiatives fédérales qui prônent l'autodétermination bénéficient d'efforts soutenus en vue de resserrer les écarts d'égalité dans le financement des services sociaux, de santé et d'éducation.

### Difficultés continues

- Il reste à ajouter l'autonomie gouvernementale aux mesures d'autres indicateurs des ODD qui ont trait aux Autochtones.

### Nouvelles recommandations

- Continuer d'encourager une plus grande autodétermination sur les terres et les ressources, créer des indicateurs pour mesurer les progrès réalisés en ce qui a trait à la propriété et aux droits fonciers des Autochtones, et en faire le suivi.
- Continuer à favoriser des solutions propres à la communauté et pertinentes sur le plan culturel pour améliorer les conditions des peuples autochtones qui ont la capacité fiscale et l'autonomie juridique nécessaires pour prendre les décisions nécessaires, fondées sur leur droit inhérent à l'autodétermination.



© Crédit : iStockPhoto.com, réf. 181876672

## 8. Réconciliation

Aucun ODD particulier ne porte sur la question de la réconciliation, mais cette dernière est considérée comme étant essentielle pour rehausser l'état de santé et le bien-être des populations autochtones; le CCNSA l'a donc insérée dans son évaluation.

### Recommandations de 2018

- Mettre en œuvre les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR).
- Exploiter les gains bénéfiques de partenariats au sein des communautés autochtones, ainsi qu'entre celles-ci et des collectivités non autochtones, des gouvernements, des universités, des industries et d'autres, afin d'assurer la durabilité.

### Progrès accomplis

- Tous les ordres de gouvernement, de même que les secteurs public et privé continuent de prendre des mesures en réponse aux 94 appels à l'action mentionnés par la CVR (2015).
- Les progrès les plus notoires accomplis concernent la participation autochtone et les partenariats établis entre des colons alliés et des membres, des organisations et des communautés des Premières Nations, inuits et métis. Il existe maintenant des normes et des attentes bien établies entourant la participation active des peuples autochtones dans les processus décisionnels portant sur des questions qui les touchent, et ce, à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

### Difficultés continues

- Les voix autochtones sont encore parfois marginalisées en raison des déséquilibres du pouvoir et des structures en place pour représenter et entendre les Autochtones.
- Il faut procéder à un examen minutieux pour s'assurer que les voix autochtones entendues dans les processus décisionnels représentent tous les segments de la population touchés par les décisions, et que la voix des Autochtones a le même poids que celle des non-Autochtones, que les décisions se prennent à l'échelle locale,

régionale, provinciale/territoriale, nationale ou internationale.

- La représentation des voix autochtones dans le processus décisionnel se révèle particulièrement cruciale quand il s'agit de problèmes généraux, comme les questions liées aux changements climatiques et à l'exploitation des ressources naturelles, puisque les décisions relatives à ces questions toucheront sans doute démesurément les peuples autochtones.

**Remarque :** Aucune recommandation n'est formulée spécialement à propos de la réconciliation. La recommandation de 2018 concernant la mise en œuvre des 94 appels à l'action de la CVR demeure pertinente. Cette dernière et les autres recommandations de ce rapport favoriseront la réconciliation dans les divers thèmes des ODD.



## 9. Collecte de données

### Recommandations de 2018

- Élaborer des cibles et des indicateurs des ODD qui soient spécifiques aux Autochtones, notamment des cibles relatives à la pauvreté communautaire, à la sécurité alimentaire, à la santé et au bien-être, à l'éducation, à l'égalité des sexes, à l'eau et à l'assainissement.
- Mettre sur pied des systèmes de données efficaces pour faire le suivi des progrès vers l'atteinte des ODD. Cela comprend le renforcement des capacités des organisations autochtones, la normalisation de la collecte de données pour garantir la transparence et la comparabilité entre les communautés autochtones et l'ensemble du Canada, de même que la création d'un système ou d'un site Web national centralisé pour mettre en évidence les progrès réalisés par le Canada vers l'atteinte des ODD.

### Progrès accomplis

- La gouvernance autochtone en matière de données sur la santé et de transmission des données sur les Autochtones entre les instances a fait certains progrès.

### Difficultés continues

- Il manque encore d'uniformité quant à l'utilisation des identifiants autochtones dans la collecte de données et à la normalisation des mesures pour que la collecte de données soit cohérente.
- Aucun système national centralisé ne permet de mettre en évidence les progrès du Canada vers l'atteinte des ODD.
- Plus de travaux sont nécessaires pour élaborer des cibles et des indicateurs qui soient spécifiques aux Autochtones.

### Nouvelles recommandations

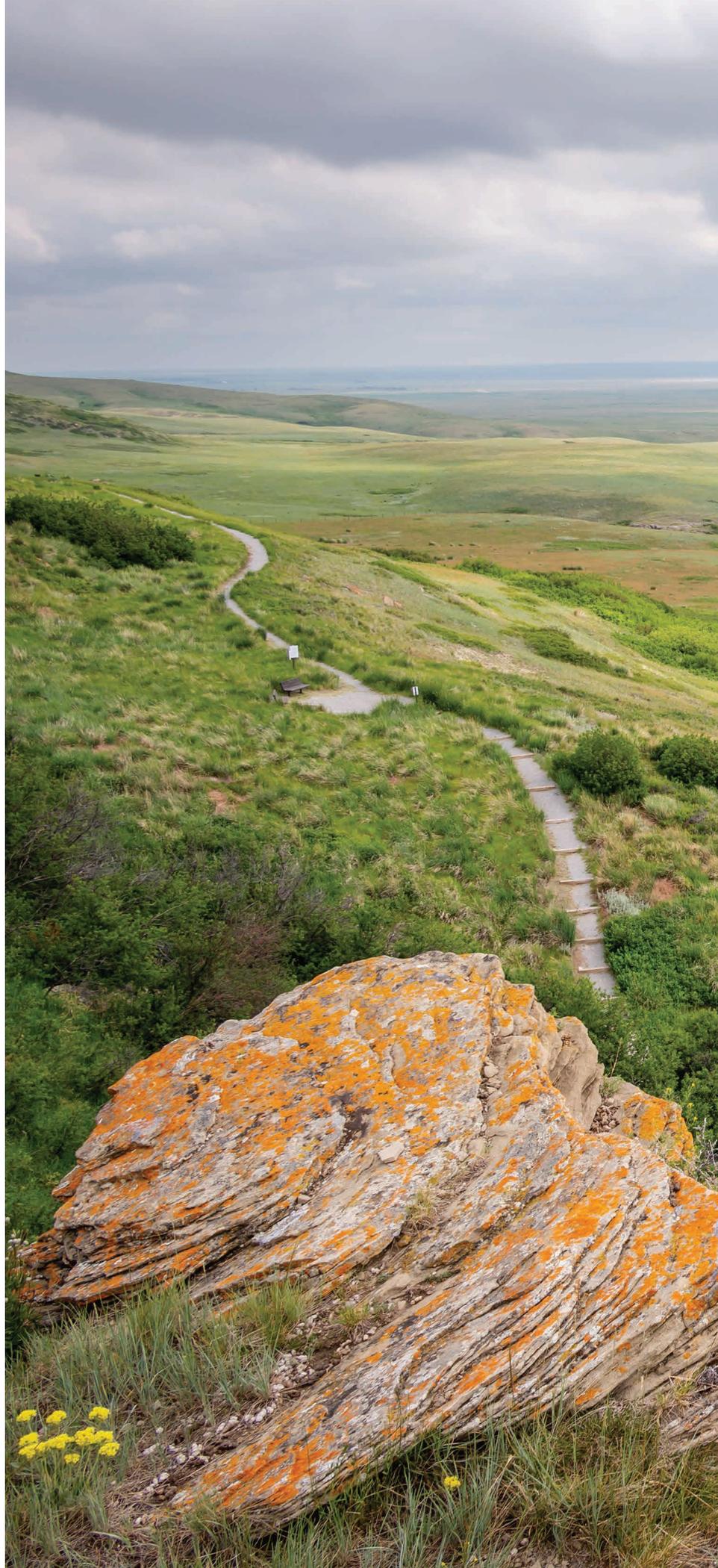
- Élaborer des cibles et des indicateurs des ODD qui soient spécifiques aux Autochtones, notamment des cibles relatives à :
  - la pauvreté communautaire;
  - la sécurité alimentaire;
  - l'accès à des aliments traditionnels;
  - la santé et au bien-être;
  - l'éducation;
  - l'égalité des sexes;
  - l'eau et à l'assainissement;
  - l'accès à des services sociaux et de santé.
- Continuer de traiter les questions relatives à la collecte de données et à leur qualité, notamment :
  - l'utilisation de données non couplées;
  - une possible classification erronée et le déficit de déclarations de données sur les Autochtones;
  - le manque d'identificateurs autochtones dans la collecte de données;
  - l'absence de données désagrégées concernant des populations autochtones et de variables démographiques;
  - le manque de suivi de problèmes de santé précis à l'échelle de la nation;
  - l'absence d'indicateurs adaptés sur le plan culturel pour cerner les réalités et les points forts des populations autochtones;
  - le manque de surveillance des tendances dans toutes les régions du Canada;
  - la nécessité d'une gouvernance des données sur les Autochtones.

## Conclusion

Beaucoup de progrès ont été accomplis en ce qui concerne les inégalités socioéconomiques et l'accès inéquitable aux services publics pour les Autochtones au Canada, mais il demeure des écarts considérables entre les populations autochtones et non autochtones. De plus, beaucoup de travail reste à faire pour établir des cibles propres aux Autochtones et surveiller la progression des indicateurs afin que les peuples autochtones ne soient pas laissés pour compte dans le programme de durabilité.

Un inconvénient majeur du Programme 2030 est son absence de reconnaissance de questions autochtones précises comme l'autodétermination et la gouvernance, la propriété et les droits fonciers des Autochtones. Ces problèmes sont à la base de l'iniquité et de la pauvreté chez les peuples autochtones, et les stratégies visant à atténuer la pauvreté et à lutter contre les iniquités ne seront efficaces qu'en s'attaquant à ces questions fondamentales.

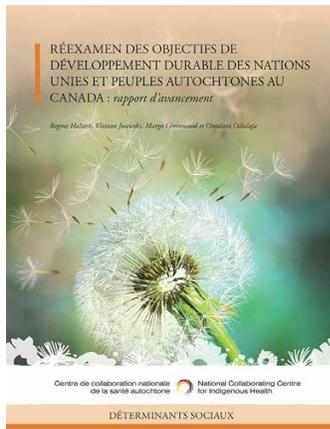
La participation des peuples autochtones et les partenariats avec ces derniers constituent maintenant une norme bien établie pour traiter des questions clés revêtant de l'importance pour chacun. Le maintien de ces relations sera crucial pour garantir un accomplissement constructif des objectifs de développement durable sur les questions touchant les Autochtones.





*...beaucoup de travail reste à faire pour établir des cibles propres aux Autochtones et surveiller la progression des indicateurs afin que les peuples autochtones ne soient pas laissés pour compte dans le programme de durabilité.*

# CONSULTEZ, LISEZ OU TÉLÉCHARGEZ LE RAPPORT COMPLET



ISBN (format imprimé) : 9978-1-77368-490-1  
ISBN (format en ligne) : 978-1-77368-491-8



Cette publication peut être téléchargée depuis le site Web :  
[ccnsa.ca/525/réexamen-NU-ODD-Canada.nccih?id=10492](https://ccnsa.ca/525/réexamen-NU-ODD-Canada.nccih?id=10492)

Référence bibliographique : Halseth, R., Josewski, V., Greenwood, M., & Odulaja, O. (2024). *Réexamen des objectifs de développement durable des nations unies et peuples autochtones au Canada : rapport d'avancement*. Centre de collaboration nationale de la santé autochtone.

The English version is also available at [nccih.ca](https://nccih.ca) under the title: *Revisiting the United Nations Sustainable Development Goals and Indigenous Peoples in Canada: Summary of a report on progress*.

## Remerciements

Le CCNSA fait appel à une méthode externe d'examen à l'aveugle pour les documents axés sur la recherche, qui font intervenir des analyses de la documentation ou une synthèse des connaissances, ou qui comportent une évaluation des lacunes en matière de connaissances. Nous tenons à remercier nos réviseurs, qui ont généreusement donné leur temps et fourni leur expertise dans le cadre de ce travail.

Tous les documents du CCNSA sont offerts gratuitement et peuvent être reproduits, en totalité ou en partie, accompagnés d'une mention adéquate de la source et de la référence bibliographique. Il est possible d'utiliser tous les documents du CCNSA à des fins non commerciales seulement. Pour nous permettre de mesurer les répercussions de ces documents, veuillez nous informer de leur utilisation.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir des copies imprimées du rapport complet, veuillez nous joindre au :

Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA)  
3333, University Way  
Prince George (C-B)  
V2N 4Z9 Canada

Téléphone : 250 960 5250  
Télécopieur : 250 960 5644  
Courriel : [ccnsa@unbc.ca](mailto:ccnsa@unbc.ca)  
Web : [ccnsa.ca](https://ccnsa.ca)



Centre de collaboration nationale de la santé autochtone  
National Collaborating Centre for Indigenous Health

© 2024 Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA). Cette publication a été financée par le CCNSA et a été rendue possible grâce à une contribution financière de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC). Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement le point de vue de l'ASPC. Photographie de bannière du résumé du rapport © Crédit : iStockPhoto.com, réf. 51087515680